Nº. XCIX.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

PAR M. G******.

Du Samedi 26 Décembre 1789.

SOURDES MENÉES d'un grand nombre d'ARISTOCRATES ECCLÉSIASTIQUES, assemblés secrettement aux Grands-Augustins.

CONSPIRATEURS contre M. DE LA FAYETTE, arrêtés & détenus au Châtelet.

CONSTITUTION FRANÇOISE.

Compagnie entiere de Chasseurs qui désertent pendant la nuit de Noël. — Dix balles trouvées dans le corps d'un Particulier, assassiné à sa fenêtre. — Le Comte D'ALTON pris dans une souriciere. — Grenadier qui fait le sacrifice de sa moustache, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 23 Décembre.

LES Comédiens François ont réclamé, par une Lettre adressée à l'Assemblée Nationale,

les droits de Citoyens actifs.—On a repris la discussion sur la Motion relative aux Protestans, aux Juifs, aux Comédiens, &c. L'Assemblée a décrété, contre le vœu du Clergé, que les non-Catholiques seroient admis à tous les emplois civils & militaires; qu'ils seroient éligibles pour toutes les places d'administration, ainsi que tous les Citoyens qui auroient rempli les conditions d'éligibilité prescrites par la Constitution; réservant de statuer sur le sort des Juifs par un Décret spécial.—La question sur les Comédiens a particulierement été discutée par MM. de Beaumetz & de Mirabeau; ce dernier a annoncé que non-seulement aucune Loi ne les déclaroit infâmes, mais que l'Ordonnance d'Orléans défendoit même de les avilir; lorsqu'épurant leurs jeux, ils les faisoient servir tout à-la-fois à l'instruction & au délassement des Peuples.— Que les jeux des Comédiens soient épurés, mais que leurs mœurs le soient encore davantage. Il suffit d'être un peu au courant de la chronique scandaleuse & des petites fredaines de nos héroïnes de coulisse, pour être guéri à jamais de ce qu'on appelle l'illusion théâtrale.—De bonne foi, n'est-on pas un peu révolté en voyant jouer à l'impure Roc... le rôle de Mere tendre ou d'Epouse fidelle; à l'impudique C.....t & à la Mess..... Dugaz... des rôles où l'on cherche à nous peindre des mœurs honnêtes & l'innocence de l'âge d'or.

CHATEAU DES TUILERIES.

La Garde Notionale, qui, à la Messe du Roi, devoit garnir la Tribune & la Chapelle, n'est arrivée qu'à l'*Ite Missa est*, qu'elle a pris d'abord pour l'*Introibo*.

Monseigneur le Dauphin a vu défiler la Garde montante depuis sa croisée. La Musique a apperçu cet adorable Prince, & elle a été jouer très-long-temps devant la fenêtre; ce qui a beaucoup plu à cet auguste enfant.

VARIÉTÉS.

Un Grenadier Volontaire du District des Cordeliers, ayant laissé croître ses moustaches, malgré les sages & plaintives remontrances de sa chere moitié, à qui les moustaches font peur, elle prit le parti, Dimanche dernier, de quitter brusquement la maison de son obstiné mari.... Celui-ci, tout hors de lui, & qui idolâtroit sa femme, passa la nuit du Dimanche au Lundi dans des angoisses mortelles. Il étoit aux champs. Le lendemain il reçut de la fugitive un billet dont voici la quintessence: *Si tu ne fais pas raser tes vilaines moustaches, adieu pour toujours; c'en est fait, tu ne me reverras jamais.* Ce tendre époux, qui aime encore plus sa femme que ses moustaches, lui en a fait généreusement le sacrifice.

— Voilà, dira-t-on, une antipathie bien bisarre. Pour moi, je l'excuse de bon cœur quand je songe à l'antipathie de Scaliger pour le Cresson; d'Henri III pour les chats; de la Mothe le Vager pour les chats; de Marie de Médicis pour les fleurs, & de Boile pour les murmures des ruisseaux.

Le sieur Barré, Aide-Major du District de l'Oratoire, Poëte de son métier, connu surtout par ses Opéras Comiques qui font les délices de tous les gens de goût de la Capitale, s'en fut dernierement, escorté de quatre fusiliers, arrêter une femme demeurant dans le quartier de Saint-Roch, & de son chef la conduisit à l'Hôtel de la Force. Le Concierge, comme c'est l'usage, demanda à voir l'écrou; ce que l'Aide-Major, Poëte, lui refusa avec aigreur. Longue & vive altercation à ce sujet. Enfin le Concierge, plus rusé que le Poëte, a eu l'air de céder, & a retenu la Dame. Le Major parti, il l'a interrogée sur son prétendu délit. Cette infortunée, dont tout le crime n'étoit, assure-t-on, qu'une fiction poétique, émanée du cerveau du Poëte, s'est réclamée d'un Procureur & d'un Avocat de sa connoissanee. Ce n'est pas tout, on a instruit le District de l'Oratoire de la violence commise par son Aide-Major; & ledit Seigneur est à la veille d'être cassé. Quel coup pour un Poëte! Nous n'en savons pas davantage sur cette affaire.

M. Miquel, Juge de Calvinet, haute Auvergne, voulut, avant de se coucher, fermer le contre-vent de sa fenêtre. Dans cet instant même, partirent grand nombre de coups de fusils, tirés du dehors, & tous dirigés contre lui. Il est tombé mort, & l'on a trouvé dix balles dans son corps. On attribue ce funeste accident au ressentiment & à la vengeance de ses voisins qu'il avoit ruinés en grande partie par ses vexations & des procès injustes. Cet événement a eu lieu le 12 ou le 13 de ce mois.

Nous avons reçu la Lettre obligeante de M. Grisson, du District des Mathurins; nous y avons été très-sensibles. Mais nous ne nous permettrons pas d'en faire usage, quoique assurément il ne nous restât aucun ménagement à garder.

Un essaim d'Aristocrates, dont la plupart étoient Ecclésiastiques, s'assembla, 23 du courant, aux Grands-Augustins; tous avoient abdiqué leur lugubre costume. Sur l'avis de ce conciliabule, plusieurs patrouilles furent détachées pour dissiper cette Assemblée illégale : mais on ne put se saisir d'aucun des conjurés. — On prétend que l'Abbé M... y parla avec l'audace d'un Catilina.

Le Comte d'Alton, en se retirant, eut la précaution de faire appeller, à Bovines, les

deux Bourguemestres de Dinant, pour s'informer s'il ne couroit aucun risque de passer par cette ville. On le rassura, &, le 16, ce passage eut lieu à neuf heures du matin. Il étoit à la tête d'environ douze cents hommes des Régimens de Vurtemberg, Clairfayt & d'Arberg. M. d'Alton, qui étoit en voiture, eut l'imprudence de baisser la glace de sa voiture, & de demander tout rondement à un Citoyen: *La Ville est-elle grande? — Comme une souriciere, Monseigneur*, *répondit le rusé Dinantois*. — A ces mots le Comte d'Alton se renfonce dans sa voiture, & creve presque ses chevaux pour sortir plus vîte de sa souriciere.

On nous assure qu'on a arrêté & conduit en prison, avant-hier, à cinq heures du soir, un homme qu'on dit être l'Intendant de M......., une femme, & le C.......nt de B......on du District des Petits A.....ins. — Ces trois personnages sont accusés d'avoir trempé dans une conspiration contre M. de la Fayette. — Nous ne négligerons rien pour nous procurer les renseignemens les plus précis sur cette importante affaire, & nous en ferons incontinent part à nos Lecteurs.

Nous apprenons, dans cet instant, qu'une Compagnie de Chasseurs de la Garde Nationale a profité de la nuit de Noël pour déserter avec armes & bagages. Quoique nous ayons entendu répéter cette nouvelle dans

divers endroits publics, nous n'en garantiſſons cependant point l'authenticité.

Lettre aux Auteurs du Journal.

Je viens, Meſſieurs, de lire dans votre Journal le Quatrain de M. Deſage ſur la priſe de la Baſtille; il m'a fait naître l'idée de vous adreſſer le Diſtique ſuivant, compoſé pour remplacer la fameuſe inſcription de l'Arſenal :

Ætna hæc jam populo vulcania tela miniſtrat,
Tela Tyrannorum debellatum furores.

Par M. MOUZON, *Maître de Penſion de l'Univerſité, & ancien Prof. de Rhétorique.*

AVIS.

Il paroît qu'on a goûté l'idée relative à un Bouquet National pour les Dames; nous avons reçu pluſieurs Lettres, qui nous apprennent que diverſes Citoyennes, très-zélées, ſe ſont empreſſées d'adopter une mode qui flatte à-la-fois leur coquetterie & leur patriotiſme. Elles nous demandent en même-temps où elles doivent s'adreſſer pour avoir des Bouquets ? Pluſieurs Marchands Fleuriſtes ſe ſont déja fait inſcrire; mais nous annonçons, par droit de priorité, que le ſieur Wenzel,

Fleuriste de la Reine, rue Bourbon-Ville-Neuve, a chez lui un assortiment complet de Bouquets, composés de fleurs des trois couleurs.

CONSTITUTION FRANÇOISE.

Par droit législatif, se convoquant eux-mêmes,
Les François assemblés institueront la Loi,
Dirigeront l'impôt, & laisseront au Roi
Le droit exécutif de leurs Décrets suprêmes.

Par M. l'Abbé DE SCHOSNE.
De l'Accadémie Royale de Nismes, & de la Société des Sciences & Belles-Lettres d'Auxerre.

ERRATA du N°. XCVIII.

Pag. 781, la seconde ligne de cette page doit être la premiere de la page 783.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez M. Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.